Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213501513-20260413-2026_035-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

N° 2026-035

MAIRIE DE LIEURON
35550
Tél. 02.99.34.08.11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation :
8 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame PREVERT Rose Line, Maire.

Nbre de Conseillers : 15
Présents : 14
Représentés : 15
Votants : 15

Présents : MM. BARIOU Nathalie, BESNARD Maxime, BOHUON Nicolas, CALOT Patrice, DAVID Isabelle, FONTAINE Véronique, LANGLOIS Claudio, MOISON Daniel, MONVOISIN Michèle, MOUICHE Marylène, PRÉVERT Rose-Line, ROPERT Céline, VETIER Fabrice, VIGNON Émilie ;
Absents excusés : M. BRIAND Thierry ;
Absents :
Secrétaire de séance : M. LANGLOIS Claudio ;

Objet : Participation au SIRSEEP 2026 ;

Madame le Maire présente au conseil municipal la demande du SIRSEEP (Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire des Établissements d'Enseignement Privé), administré par la commune de Bruc-sur-Aff et en coopération avec la commune de Lieuron, de participer aux charges de la cantine scolaire.

La participation demandée pour l'année 2026 s'élève à 24 282,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la participation au SIRSEEP pour l'année 2026 pour un montant de 24 282,00 €.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce sujet.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Rose Line PREVERT